



## Heritage usufruitier petit enfant

Par **emilieac37**, le **18/08/2015** à **15:20**

Bonjour,

Je me retrouve face à un problème. Ma grand-mère à l'usufruit de sa maison depuis le décès de mon grand-père. Ils ont eu 6 enfants au total avec ma mère. La part de mon grand-père leur revient de droit.

Ma grand-mère toujours en vie, désire me faire donation de sa part. Mais peut-elle me faire donation de sa part si elle a 6 enfants?

Est-il possible de partager les 50% de ma grand-mère entre moi et mes oncles et tantes?

Je ne m'y connais pas du tout dans ce domaine, pouvez-vous me dire si cela est possible et savoir ce que je dois faire?

Ou sinon peut-elle faire donation uniquement à un de ses enfants. Car aucun de ses enfants ne s'occupe d'elle à part ma mère.

Est-il possible de la faire de son vivant.